

TARIFS GENERAUX 2024/2025

1. Droits de Première Inscription (DPI):

Pas de droit de première inscription à régler pour toute inscription en maternelle.

Droit de 1ere inscription (tarif général) : 2 000 € (deux mille euros)

(versement unique lié personnellement et nominativement à chaque nouvel inscrit)

Cette somme est réglable dans son intégralité au moment de l'inscription et n'est pas remboursable. En l'absence de ce règlement, l'élève ne peut être inscrit sur les listes de l'établissement.

2. Droits d'inscription par enfant inscrit:

Une réduction de 10% sera appliquée pour tout paiement annuel effectué au plus tard le 30 septembre 2024

Frais scolaires annuels par niveau	TARIFS GENERAUX
	<i>En Euros</i>
Maternelle	Eur 5 902
Elémentaire	Eur 7 377
Collège	Eur 8 854
Lycée	Eur 10 599

Réduction pour les fratries	
2e enfant	20 %
3e enfant	25 %
4e enfant et +	30 %

3. Modalités de paiement :

- ⇒ une avance de 500 euros par élève est exigée au moment de l'inscription ou de la réinscription et au plus tard le 31/05/2024 pour valider la procédure.
- ⇒ Le paiement des frais de scolarité est dû à réception de la facture correspondante.
- ⇒ Les paiements doivent être effectués obligatoirement par virement bancaire sur ce compte

COMPTE	ASSOCIATION FRANCAISE DE NIGERIA
Domiciliation	BANQUE TRANSATLANTIQUE
Code banque	30568
Guichet	19904
N° compte	00034750601
clé	27
IBAN	FR76305681990400034750601 27
BIC SWIFT	CMCIFRPP

MERCI D'INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DE VOTRE ENFANT DANS L'OBJET DU VIREMENT, SANS QUOI CE DERNIER NE POURRA VOUS ETRE IMPUTE.

Merci de vous référer au règlement financier pour le détail des conditions en vigueur.